

AR Prefecture

006-210600771-20240208-274-DE
Reçu le 21/02/2024

Département

Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°274

**Lutte contre
la prolifération des
chats errants
Convention avec
le cabinet vétérinaire
du Docteur
Cécile Marco-Sénéchal**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : M. Michel Calmet, Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, M. Didier Lambert, M. Louis Fadas, M. Pierre Natali, Mme Josiane Cordier, Mme Evelyne Brisson, Mme Nathalie Chiavarino formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M. Michel Calmet, Mme Séverine Canino par M. Jean-Louis Dalloni.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Pioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose la nécessité de réguler la population féline sur le territoire et présente un projet de campagne dénommé « opération chats errants », en partenariat avec le cabinet vétérinaire du Docteur Cécile Marco-Sénéchal de l'Escarène et pilotée par la police rurale.

Une convention entre la Commune et le cabinet vétérinaire définit les modalités de cette action, destinée aux chats non identifiés, sans propriétaire, vivant dans des lieux publics. Cette convention d'une durée 2 ans renouvelables par tacite reconduction, fixe notamment les tarifs consentis à la Commune, pour les interventions suivantes :

- Ovariectomie chatte : 55 € TTC
- Stérilisation chatte gestante : 110 € TTC
- Castration chat : 40 € TTC

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de campagne de stérilisation des chats errants dénommé « opération chats errants »,
- D'autoriser le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire

Michel Calmet



La Secrétaire de séance

Christiane Ricort



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.